



PROCES VERBAL

Conseil Municipal séance du 28 juillet 2026.

L'an deux mille vingt-six, le 28 juillet à 18h, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du 23 juillet 2026, sous la Présidence de M. Jean-Marc BOUREL, Maire ;

Présents : Jean-Marc BOUREL (JMB), Lionel LARIVIERE (LL), Odette PERRET (OP), Pascal SAUVANET-FERRIER (PSF), Christine DEPALLE (CD), Jérôme PARELLADA (JP), Laura JACQUES (LJ), Loïck BECHON (LB), Sylvie PONT (SP), Christian-Jacques SAUTRON (CJS)

Absent excusé : Néant.

Absent non-excusé : Néant.

Monsieur le Maire ayant constaté que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour.

01. Approbation du PV du 30 juin 2026

02. Délibération : travaux SDE à Chaudagne

03 . Information relative à la revalorisation des bases fiscales foncières bâties par la DGFIP

04. Information concernant les dégradations sur la commune suite à l'orage du jeudi 16 juillet

05. Mise en place du télétravail pour la secrétaire de mairie

06. Propositions de projets matériels et immatériels pour la période 2026/2033

Désignation de la secrétaire de séance. Conformément à l'art. L2121-15 du CGCT, Pascal SAUVANET-FERRIER est désigné secrétaire sur toute la durée de la séance.

01- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 juin 2026

Le Procès-verbal du Conseil municipal du 30 juin 2026 est soumis au vote pour son approbation et approuvé à l'unanimité.

02-Délibération pour les travaux SDE à Chaudagne

Des tranchées devant être réalisées pour le passage des commodités, SDE03 propose d'y faire également passer les fourreaux pour l'installation future de la fibre en souterrain.

Le coût de ces travaux s'élève à 10 000 euros TTC (7500 euros TTC pris en charge par SDE03 et 2500 euros TTC à charge de la commune à raison de 542 euros par an pendant 5 ans, intérêts compris).



Cela suscite de nombreuses réactions et interrogations au sein du Conseil.

CJS interroge sur la distance couverte pour ce tarif. Il est question de 150 mètres.

SP demande si d'autres villages seront concernés par cette proposition mais il s'avère que non pas dans les prévisions.

OP et LL soulignent que dans un souci d'équité si la commune intervient pour un village, elle sera dans l'obligation d'intervenir pour tous les villages ensuite (sorte de « jurisprudence » en la matière).

PSF est d'accord sur ce point et suggère l'idée d'inclure cela dans les projets d'investissement de la mandature (subventions éventuellement possibles alors ?) plutôt que devoir le financer petit à petit avec les seuls moyens de la commune.

CJS et SP pensent que sur le fond l'idée est intéressante mais en cette période de vigilance budgétaire, c'est une dépense importante. Ils suggèrent l'idée d'intégrer Orange à la discussion afin de trouver un accord.

JP propose une négociation entre la commune, le SDE03 et Orange.

L'avis général du Conseil va dans ce sens. Tous les membres sont évidemment favorables au passage de ce fourreau pour la fibre en souterrain lors de l'intervention prévue par SDE03 mais ne souhaitent pas assumer ces frais.

Il est décidé de tenter une négociation avec les intervenants du dossier (SDE03 et Orange) afin de trouver un terrain d'entente.

La délibération est donc mise en suspens en attendant le résultat de cette négociation.

03- Information relative à la revalorisation des bases fiscales foncières bâties par la DGFIP

Le Maire fait lecture de la note explicative du 21/05/2026 émanant de la DGFIP et relate l'entretien téléphonique que lui et les adjoints ont eu avec Mme Delage, inspectrice divisionnaire à la DGFIP.

Il est demandé à la commune de se positionner pour le 1^{er} septembre 2026.

Aucune délibération n'est demandée, juste un courrier formalisé.

Le conseil se questionne sur les biens concernés dans la commune. Il semblerait qu'une moyenne départementale parle de 80 maisons par commune...information à creuser pour connaître le nombre exacte sur la commune.

Le Maire rappelle qu'il est question d'une recette supplémentaire de +/- 3600 euros pour la commune.



Il est demandé si la CCID n'est pas compétente pour faire le relevé de ces « habitations à régulariser » mais il est rappelé que la CCID est compétente en matière de statut des propriétés bâties/non bâties (ex : ancienne grange devenue habitation mais toujours imposée en grange) et non de l'aménagement intérieur de ces propriétés.

CJS s'oppose résolument à cette réévaluation. Pour lui, il s'agit d'un ajustement à la hausse uniquement et non d'un rééquilibrage en fonction de l'évolution des conditions de vie actuelles.

PSF pense que la commune dispose de trop peu d'informations pour statuer. Il rappelle également le devoir d'information qu'à le conseil communal envers ses citoyens et insiste donc sur le fait d'anticiper le courrier qui va émaner de la DGFIP et dans lequel la commune sera présentée comme ayant accepté la revalorisation proposée.

Il est proposé par certains membres de questionner les communes avoisinantes pour connaître leur position à ce sujet et d'interpeller la direction départementale voire même le Sénateur.

Il est proposé que la Commission Finance élabore un courrier afin de demander plus d'explications sur la répartition appliquée et sur la manière dont se fera cette mise à jour (courrier à compléter envoyé aux personnes concernées ou autre).

La réponse à donner à la DGFIP est donc mise en suspens en attendant ces compléments d'informations.

04- Information concernant les dégradations sur la commune suite à l'orage du 16 juillet 2026

LL dresse une liste non exhaustive des dégâts relevés sur les bâtiments communaux à la suite de l'orage du 16 juillet 2026.

- Volet roulant « légumerie »
- Bardage « légumerie »
- Volet salle informatique
- Zinc de la faitière église
- Lucarne cassée église
- Ardoises cassées église
- Volets gîtes
- Velux mairie
- VMC gîtes

Une déclaration auprès de la compagnie d'assurance a été réalisée et des devis demandés.

CD suggère de demander plusieurs devis pour comparer les tarifs. LL est d'accord sur le principe mais souligne qu'il est déjà difficile d'obtenir un seul devis.

05 -Délibération 041/2026 : Délibération pour la mise en place du télétravail partiel pour la secrétaire de Mairie



SP explique la mise en place d'une réunion collective avec les membres du personnel puis une réunion individuelle.

Durant cette réunion en individuel, Mme Bertrand a formulé la demande de pouvoir télétravailler pour ses 4 heures prestées le mercredi matin. Une partie du travail administratif peut sans souci se réaliser lors de cette prestation à domicile (prise en charge des mails adressés au secrétariat de mairie ou à la régie des gîtes, encodage et envoi des mandats et titres de recettes pour la Trésorerie, élaboration des contrats de location des gîtes et envoi aux clients, rédaction du PV de la réunion mensuel du Conseil et des délibérations afférentes,...) Cela lui permettra la réduction des frais de déplacement à sa charge.

SP a pris les renseignements quant à la faisabilité auprès de Centre de Gestion 03 et cela ne pose pas de problème pour autant que la disponibilité aux citoyens ne soient pas impactée. Cela ne modifie rien car le secrétariat de mairie et l'agence postale sont ouvertes au public les mardis et vendredis de 9h à 18h, le mercredi matin étant un jour de travail à guichet fermé.

L'employeur a la possibilité de donner une compensation financière par jour de télétravail à son travailleur mais ce ne sera pas le cas et Madame Bertrand avait explicitement confirmé qu'elle ne demandait rien à la commune comme compensation afin de ne pas engendrer le moindre coût supplémentaire.

Il est décidé que cela sera mis en pratique dès la rédaction de la délibération à ce sujet et son enregistrement à la sous-préfecture.

Vote : Pour : 10 / Contre : 0 / Abstention : 0

Délibération :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **ACCEPTE** que la secrétaire télétravaille pour ses 4 heures de travail du mercredi matin
- **CHARGE** le Maire de rédiger et signer la délibération à ce sujet.

06 - Proposition des projets matériels et immatériels pour la période 2026-2033

Le Maire a préparé une liste non exhaustive de ses idées pour les projets à venir qu'il a transmis avant la réunion au Conseil et les énumère :

- Révision du PLUI, identification des biens vacants

A ce sujet, intervention de SP pour résumer la réunion avec Mme Juillet, service Urbanisme, en compagnie de OP et CJS. Elle rappelle l'existence des « STECAL » qui sont des autorisations possibles pour un projet économique ou touristique malgré une zone Agricole ou Naturelle. Limitée à 1.4 hectare (superficie prise en compte= surface du bâti et non celle de la parcelle concernée) sur la commune pour les projets à venir et l'urbanisation (nouvelles demandes).



A ce jour, 2 STECAL « économique » (Scierie Gay et petit Robinson) et 3 « touristiques » (La Grande Serve, Les Herbes Folles et Les Places) déjà existantes ou en cours de demande sur la commune.

Outre cela, une révision du PLUI est prévue pour fin 2026, début 2027 avec consultations préalables des communes.

Il faudra être attentif à la préparation de cette révision afin d'éviter les complications connues lors de la dernière révision.

Il serait intéressant de consulter la population sur leurs projets immobiliers envisagés.

- Recensement des points d'eau utiles pour la lutte contre les incendies (JP mentionne la pertinence de réfléchir à l'installation de poches d'eau sur la commune (coût +/- 3500 euros pour 50m3, indispensables en cas d'incendies importants comme ceux connus actuellement dans d'autres communes/régions)
- Programme de travaux sur les chemins ruraux et les voies communales
- Programme de pose de panneaux photovoltaïques à la Mairie, aux grands gîtes et à l'école
- Mise en œuvre d'installation de refroidissement à la mairie et au rocher
- Réfection des façades sud des grands gîtes et de la couverture de la zinguerie
- Réfection des peintures intérieures des grands gîtes
- Programme de travaux à l'église
- Aménagement place de l'église : réfection des chaussées
- Réaménagement des WC publics
- Local pour entreposer le matériel stocké à ce jour au cimetière
- Devenir de l'auberge

Il semble judicieux au conseil d'interpeller le conseil Départemental afin de savoir ce qu'ils attendent vraiment au niveau de cette liste (projets précis ? grandes lignes directrices ?)

Il est proposé par plusieurs membres du conseil de prévoir des réunions spécifiques pour dresser une liste alimentée par différentes réflexions (avis de la population, idées émanant de chaque Commission spécifique de la commune,...).

Il paraît judicieux de regrouper cela en thème (ex : attractivité économique, tourisme, économie d'énergie, mutualisation possible avec communes voisines).

Questions diverses :

- Le Maire mentionne les mécontentements de certains citoyens quant à l'absence d'information préalable précise sur le blocage de la RD 477. L'arrêté a seulement été transmis le lundi 27 juillet aux communes concernées.
- FREDON Aura demande la désignation d'un référent sur la commune pour faire remonter chez eux les problèmes liés aux ambrosies, aux frelons, etc... Le Maire propose Lionel Bach et le conseil approuve cette suggestion.
- SP demande des informations quant à la suite donnée au remplacement de la conseillère sortante. La personne suivante sur la liste ayant remporté les élections est Mme Laurine Miscopein Saler. Comme le veut la procédure officielle, elle sera conviée au prochain Conseil et si elle souhaite ne pas poursuivre comme conseillère, devra remettre sa démission.



- Suite à la demande d'une personne de la commune, le sujet de la location possible du tractopelle est abordé. Pour rappel, une délibération avait été prise par le dernier Conseil afin de permettre cette location aux habitants. Le sujet suscite de nombreux avis opposés. Il est décidé de mettre ce sujet à l'ordre du jour du prochain conseil afin de pouvoir le traiter en profondeur avant décision.

Le Maire lève la séance à 20h25. Prochaine réunion du Conseil Municipal le mardi 25 août 2026 à 18h.

A La Chabanne le 29 juillet 2026.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,